

Bonjour,

Voici qq explications sur les différentes mesures "COVID-19"

Définition d'un cas

"Cas confirmé" : Une personne dont le diagnostic a été confirmé par test moléculaire¹ de COVID-19.

"Cas possible" : il s'agit d'une personne avec :

- au moins un des symptômes majeurs suivants d'apparition aiguë, sans autre cause évidente : toux, dyspnée, douleur thoracique, anosmie ou dysgueusie;

OU

- au moins deux des symptômes mineurs suivants², sans autre cause évidente: fièvre, douleurs musculaires, fatigue, rhinite, maux de gorge, maux de tête, anorexie, diarrhée aqueuse, confusion aiguë, chute soudaine;

OU

- une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (BPCO, asthme, toux chronique...), sans autre cause évidente. »

Définition d'une personne contact

Une personne de contact est toute personne qui a eu un contact avec un cas confirmé de COVID-19 dans un délai de 2 jours avant le début des symptômes jusqu'à la fin de la période de contagiosité (en général, 7 jours après le début des symptômes, ou plus si les symptômes persistent).

Dans le cas d'une personne asymptomatique dont le test PCR est positif, une personne de contact est définie comme quelqu'un qui a eu un contact avec cette personne dans un délai de 2 jours avant le prélèvement de l'échantillon, jusqu'à 7 jours après.

Dans certaines circonstances, il peut s'agir de « contacts d'un cas possible de COVID-19, s'il y a une forte présomption de Covid-19 sur base d'un lien épidémiologique avec un cas confirmé, ou sur base d'un CT-scan, ou (exceptionnellement) si le prélèvement n'est pas possible, par exemple parce que la personne ne peut pas se déplacer.

N.B. Si la personne était elle-même un cas confirmé de COVID-19 (test PCR+) dans les 8 semaines précédentes, elle n'est pas considérée comme un contact.

EN MATERNELLE

Un test est recommandé si l'enfant répond à la définition de cas possible de COVID-19 **ET** présente un état clinique nécessitant une hospitalisation OU si le résultat implique que des mesures doivent être prises pour protéger les contacts étroits (par exemple, lorsqu'il y a un foyer dans une collectivité ou lorsqu'un membre de la famille est à risque de développer une forme sévère de la maladie).

- Si le résultat du test est négatif : l'enfant sera gardé à la maison jusqu'à l'amélioration de son état de santé. La classe/l'école reste ouverte.
- Si le résultat du test est positif :
 - L'enfant reste en isolement à la maison et pourra retourner à l'école 7 jours après l'apparition des symptômes, à condition d'être sans fièvre les 3 derniers jours et avec une amélioration considérable des symptômes
 - Les parents seront tenus d'informer l'école du résultat du test
 - La classe/l'école reste ouverte
 - Les autres enfants de la même classe de maternelle, ainsi que l'instituteur/personnel encadrant, sont considérés à faible risque d'infection : pas de quarantaine, ni de test nécessaire.

Lorsqu'un autre enfant de la même classe de maternelle développe des symptômes de COVID-19 possible dans les 14 jours après le premier cas confirmé, cet enfant doit être testé.

Si le résultat est positif (= deuxième cas confirmé), il s'agit d'un cluster et alors :

- la classe maternelle est fermée
- les enfants et l'instituteur/personnel encadrant sont mis en quarantaine
- l'instituteur/personnel encadrant est testé (selon la procédure contacts)
- les autres enfants de la classe maternelle qui développent des symptômes de COVID-19 possible endéans les 14 jours de quarantaine seront également testés, puisque le résultat du test va déterminer s'il faut ou non une quarantaine des membres de la famille (et autres contacts proches).

Si le résultat est négatif : La classe reste ouverte ; l'enfant sera gardé à la maison jusqu'à amélioration de son état de santé.

Fermeture de la classe de maternelle

La classe de maternelle doit être fermée uniquement si :

- un instituteur/membre du personnel est un cas confirmé de COVID-19
- il y a deux cas confirmés de COVID-19 parmi les enfants au sein de la même classe maternelle. Dans ces deux cas de figure, tous les enfants et les collègues de la classe maternelle concernée doivent être mis en quarantaine. Un test est recommandé pour les adultes, selon la procédure contact. Les enfants de la classe seront uniquement testés s'ils développent des symptômes de COVID-19 possible pendant les 14 jours de quarantaine.

EN PRIMAIRE

Un enfant en école primaire (\approx 6 à 12 ans) qui remplit la définition de cas, doit être testé pour COVID-19 (voir <https://covid-19.sciensano.be/fr/covid-19-procedures>).

Les enfants de primaire vivant sous le même toit qu'une personne malade doivent rester en quarantaine à la maison et sont également testés, comme spécifié dans la procédure contact.

Si un enfant à l'école primaire est un cas COVID-19 confirmé, tous les enfants de la classe ainsi que l'enseignant, sont considérés comme des contacts à faible risque.

Si l'enseignant est un cas COVID-19 confirmé, tous les enfants de la classe sont également considérés comme des contacts à faible risque (parce que les enseignants du primaire peuvent garder une distance de moins de 1,5 m).

Les mesures à prendre (quarantaine et testing) sont les mêmes que pour les adultes, et donc reprises dans la procédure contacts.

La décision de fermeture de classe au sein de la structure sera adaptée selon la situation locale par les services de prévention et de contrôle des maladies infectieuses des entités fédérées.

Mesures pour le retour à l'école

Si un enfant est un cas confirmé, ou un cohabitant d'un cas confirmé, le retour à l'école se fait comme décrit ci-dessous.

Enfants COVID-19 confirmé, présentant des symptômes légers, sans hospitalisation	Peuvent retourner à l'école 7 jours à compter du début des symptômes, à condition qu'ils n'aient pas eu de fièvre les 3 derniers jours ET qu'ils aient également montré une amélioration considérable des symptômes.
Les enfants avec COVID-19 confirmé ou possible ayant été hospitalisés	Peuvent retourner à l'école en concertation avec leur médecin traitant et au moins 7 jours à compter du début des symptômes.
Les enfants dont l'un des parents ou des cohabitants est malade de COVID-19	-S'ils sont asymptomatiques, ils ne peuvent retourner à l'école que 14 jours après le dernier contact haut-risque avec le membre de la famille infecté OU 14 jours après que le membre de la famille infecté ait été autorisé à mettre fin à l'isolement à domicile (si l'enfant est resté en contact proche avec le membre de la famille pendant la période de contagiosité de celui-ci). -S'ils présentent des symptômes, ils doivent être testés. Si le résultat est : o positif : l'enfant est un cas confirmé ; o négatif : mesures comme pour les asymptomatiques ;

Enfant se sentant malade ou présentant des symptômes à l'école

Tout enfant qui se sent malade ou présente des symptômes d'infection virale aigüe ou une aggravation de symptômes respiratoires chroniques doit rester ou retourner à domicile. Ses parents doivent prendre contact avec le médecin traitant qui jugera s'il y a lieu de réaliser un test PCR et si l'enfant peut fréquenter l'école ou non.

Si un test est réalisé, l'enfant doit rester isolé au moins jusqu'à ce que le résultat soit connu afin d'éviter toute nouvelle propagation du virus. En cas de forte suspicion de Covid-19, les cohabitants (frères et soeurs fréquentant le milieu scolaire) doivent déjà s'isoler préventivement en attendant le résultat du test.

Si le résultat du test PCR revient négatif et qu'il n'y a pas de forte présomption de Covid-19 et/ou qu'il existe un diagnostic différentiel, le diagnostic de Covid-19 est en principe écarté par le médecin traitant de l'enfant ayant interprété le résultat du test.

L'enfant pourra retourner à l'école en fonction de l'évaluation faite par son médecin traitant. Un certificat médical est fourni dans le cadre des procédures habituelles de l'Enseignement.

Pour toute question relative à la gestion d'un cas possible ou confirmé de Covid-19, l'école contacte le service PSE ou centre PMS WB-E.

ATTENTION

Les enfants vivant sous le même toit qu'une personne malade sont considérés comme des contacts étroits (= à haut risque d'être contaminés) et doivent rester en quarantaine à la maison.

Les enfants de primaire sont également testés, comme spécifié dans la procédure contact.

Le retour à l'école se fait selon le tableau plus haut.

Je reste bien entendu disponible si besoin,

Gilles ROESLER
Directeur du Groupe Scolaire "Les Jardins d'Élise"
100, Rue Élise
1050 IXELLES
02/515.78.20

<https://ecolelesjardinsdelise.ixelles.be/>